



Circulaire 7857

du 30/11/2020

Enseignement supérieur :
Organisation et préparation de la session d'examens de janvier
2021

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

| | |
|-----------------------|---|
| Type de circulaire | circulaire informative |
| Validité | à partir du 30/11/2020 |
| Documents à renvoyer | non |
| Information succincte | Organisation de la session d'examen de janvier 2021 |
| Mots-clés | Organisation. Evaluation. Présentiel. |

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

| Réseaux d'enseignement | Unités d'enseignement |
|---|---|
| Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel | Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités |

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et universités
- L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)
- Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR), Etienne GILLIARD, Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

| Nom, prénom | SG + DG + Service | Téléphone et email |
|-------------------|--|---|
| Brigitte TWYFFELS | DGESVR - Direction de l'Enseignement supérieur | 02/690.88.24 brigitte.twyffels@cfwb.be |

Madame,
Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint les modalités d'organisation et de préparation de la session d'examens de janvier 2021.

Ces mesures sont d'application dès publication de la présente circulaire.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Le Directeur général,

Etienne GILLIARD

Enseignement supérieur :
Organisation et préparation de la session d'examens de janvier 2021

1. Protocole

A. Des évaluations peuvent avoir lieu en présentiel en raison de leur caractère pratique ou en vue d'assurer l'égalité de traitement entre étudiants, dans le respect des règles sanitaires suivantes.

| | |
|--|---|
| Evaluation écrite | <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire • Maximum 200 personnes/local • Avant de rentrer dans la salle d'examen, les étudiants doivent pouvoir attendre dans un endroit où une distance de 1,5 m entre les personnes peut être respectée (de préférence à l'extérieur) • Dans la salle d'examen, les étudiants travaillent à une distance minimale de 1,5 m les uns des autres et des membres du personnel • Les copies d'examen sont conservées dans un conteneur fermé pendant 24 heures • Les listes de signatures seront remplacées autant que possible par la numérisation de la carte d'étudiant • Les portes restent ouvertes autant que possible pour éviter le contact avec les poignées de porte • Les plans de travail et autres surfaces sont désinfectés avant chaque examen |
| Evaluation orale | <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire • Distance physique de 1, 5 m autour des étudiants et des membres du personnel • Lors du changement d'utilisateur, nécessité de désinfecter le matériel et les surfaces utilisées (bancs, matériel, machine, instruments) par l'utilisateur qui cesse de les utiliser. S'ils le souhaitent, les usagers seront autorisés à désinfecter le matériel et les surfaces avant de commencer à les utiliser • Dans le cadre de prestations artistiques où le port du masque n'est pas possible, seul l'étudiant peut ôter son masque le temps de sa prestation, avec une distanciation renforcée |
| Circulation/flux des déplacements | <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque obligatoire • Circulation en sens unique dans la mesure du possible et toujours fléchée • L'entrée et la sortie de la salle d'examen doivent être organisées de manière à respecter les mesures de distanciation • Après l'examen, les étudiants doivent immédiatement quitter les lieux de manière individuelle |
| Aération | <ul style="list-style-type: none"> • Aération en continu ou toutes les 1h30 au minimum • Maximum 3h d'évaluation en continu dans le même local • Voir avec les conseillers en prévention pour les modalités d'aération |
| Déplacements des étudiants | <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants réduisent au maximum leurs déplacements notamment entre leur kot et leur domicile |

B. Des activités de remédiation et de préparation aux évaluations peuvent également être organisées en présentiel à l'attention des étudiants de bac 1, à condition qu'elles soient impossibles à organiser à distance et moyennant le respect

des règles sanitaires mentionnées ci-dessus (point A.).

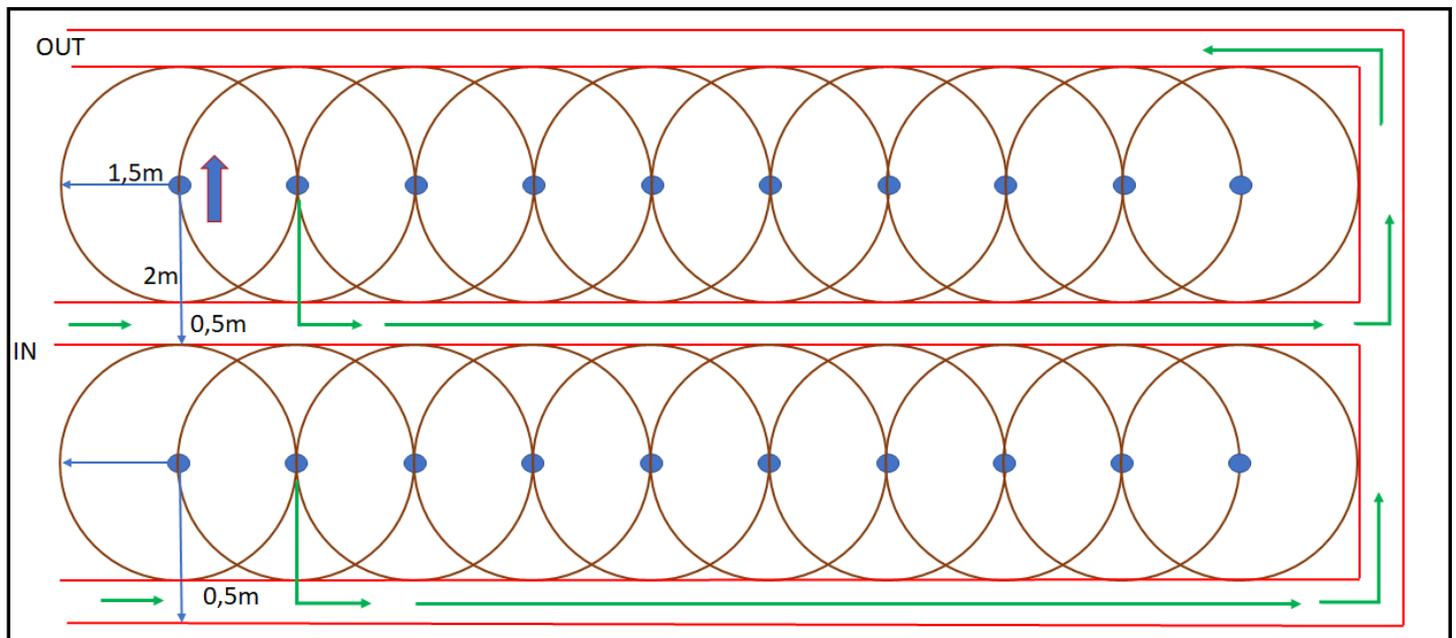
2. Exceptions générales au port du masque obligatoire :

- Lorsque le port d'un masque ou de toute autre alternative en tissu n'est pas possible pour des raisons médicales, il convient d'utiliser un écran facial ;
- Les personnes qui, en raison d'une situation de handicap attestée au moyen d'un certificat médical, sont dans l'impossibilité de porter un masque, une alternative en tissu ou un écran facial, sont dispensées de porter un masque ou une alternative au masque;

3. Précautions supplémentaires

Les personnes à risques accrus face au Covid-19 (cf. liste sur www.sciensano.be) consulteront leur spécialiste et/ou leur médecin généraliste afin que leur situation soit analysée au cas par cas car chaque situation n'est pas associée au même risque. Sur base d'un avis médical, des précautions supplémentaires visant à respecter strictement les mesures sanitaires (réduction du nombre de contacts, distance de sécurité, hygiène des mains et port d'un masque ou autre adaptation raisonnable) seront prises par le pouvoir organisateur. Ces précautions supplémentaires seront validées par le conseiller en prévention ou le SIPPT.

4. Exemples d'aménagement de la salle d'examen (référence CELEVAL, juin 2020)

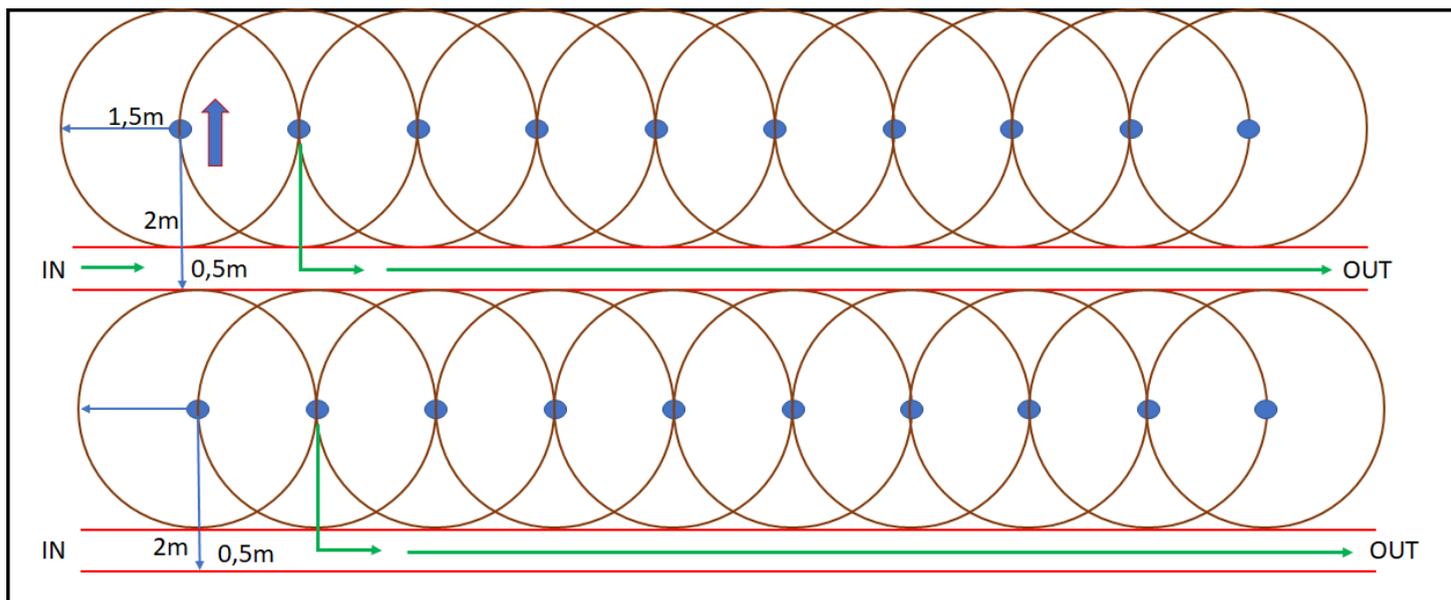


Entrée et sortie du même côté de la salle

Distance de base 1m50

0,5 m supplémentaire pour s'éloigner des plans de siège (déplacement perpendiculaire à l'allée ainsi que pour les observateurs

Porter un masque en tissu ou chirurgical.



Entrée et sortie de l'autre côté de la salle

Distance de base 1m50

0,5 m supplémentaire pour s'éloigner des plans de siège (déplacement perpendiculaire à l'allée ainsi que pour les observateurs)

Porter un masque en tissu ou chirurgical.